

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

**A. COUESLANT, Directeur** | **L. BONNET, Rédacteur en chef**

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

### PAR LA LIBERTÉ

On vient de discuter à la Chambre le projet déposé par le gouvernement qui supprime les dernières entraves mises à la liberté de réunion.

La loi de 1881 stipulait qu'aucune réunion ne pouvait avoir lieu sans une déclaration préalablement faite par deux citoyens. En temps ordinaire, cette déclaration devait précéder d'un jour entier le moment de la réunion. En période électorale, ce délai était réduit à deux heures. De plus les réunions publiques ne pouvaient se prolonger au-delà de l'heure fixée par les arrêtés municipaux pour la fermeture des établissements publics.

Plusieurs raisons justifiaient, à l'époque où fut votée cette loi, ces petites restrictions au droit de réunion. Le projet du gouvernement va faire disparaître ces difficultés de détail. Il déclare que toutes les réunions publiques pourront avoir lieu sans aucune déclaration préalable.

C'est en somme un accroissement de liberté donné à tous les citoyens de France et chaque fois qu'il agit dans ce sens, le gouvernement devrait réunir tous les républicains dans une même approbation. L'annonce de ce projet a pourtant provoqué chez certains journaux de gauche des critiques acerbes que l'on a fait entendre aussi à la tribune de la Chambre...

Et l'oui, parce que l'Eglise profitera de ce progrès, nous devrions y renoncer nous-mêmes et nous devrions en priver le pays ! Etrange théorie vraiment, et d'une nouveauté peu séduisante ? Pourquoi donc alors, suivant la même thèse, n'avoir pas renoncé à la liberté de la presse et à celle de la parole ! Si l'on juge, aujourd'hui, cette attitude nécessaire pour une amélioration de détail à un droit déjà reconnu, on est bien obligé d'avouer qu'elle l'eût été davantage encore quand il s'agissait des grandes libertés dont le parti républicain n'est pas, que nous sachions, le seul bénéficiaire. Qui ne voit que cela l'eût obligé à repousser tout progrès pour empêcher l'Eglise d'en profiter ? Ainsi, par un paradoxe inouï, la peur de l'Eglise eût été le commencement de la réaction et la sauvegarde du conservatisme politique. Voilà pourtant où certains hommes, qui se disent d'avant-garde, nous auraient conduits. Pour tenir l'Eglise en prison, ils auraient gardé la République en cage !

Nous voyons là, pour notre part, le reniement de toute la doctrine républicaine et nous ne sommes pas près d'y souscrire ! Là, se marque une divergence dans la façon de comprendre et de fonder les eaux descendues, en sens contraires de tant de versants opposés, dans un calme et vaste fleuve où tous les remous s'apaisent, où toutes les forces s'unifient sous la poussée du puissant courant qui les entraîne et les confond dans une marche unique vers un but commun.

Les solutions de liberté sont les seules qui soient à la hauteur de la République ; toutes les autres demeurent au-dessous d'elle. Ceux qui combattent le projet actuel du gouvernement n'ont de confiance, quand il s'agit de l'Eglise, que dans la contrainte et les lois d'exception. Leur pensée, pleine d'angoisse, se tourne toujours vers l'Etat dont ils implorant le secours comme s'ils n'avaient pas en eux assez de force pour lutter, seuls, contre elle. Or, l'Etat représentant l'ensemble des citoyens, ne doit user de sa puissance, qui lui est dévolue pour le bien de tous, que dans un intérêt général. Sa mission n'est pas d'intervenir dans les conflits

d'opinions ou de croyances. La République doit se défendre contre les entreprises politiques du « parti catholique », mais le gouvernement républicain ne peut ni combattre, ni favoriser la « religion catholique ». Pourquoi avons-nous fait la Séparation, sinon pour rendre l'Etat indifférent aux questions religieuses ? C'est la seule attitude qui lui convienne !...

Pourtant, qu'on nous comprenne bien ! Cela ne signifie pas du tout que les républicains, les libres-penseurs doivent demeurer inactifs, en face de leurs adversaires agissants ! Mais vraiment, avons-nous besoin, avant de reprendre la bataille, qu'on les ligotte dans un filet de lois au milieu desquelles ils ne pourraient plus bouger ? Ne sommes-nous pas assez forts par nous-mêmes pour nous mesurer avec eux face à face, dans un combat où les armes seront égales ? N'est-ce pas dans la supériorité de nos doctrines et dans la bonté de notre cause que réside le secret de toutes nos victoires ? Est-ce que toute notre histoire ne démontre pas que l'arme la plus meurtrière à nos adversaires, celle sous laquelle ils ont tous succombé, c'est la liberté ?

Qu'avons-nous voulu jusqu'ici ? Quel but avons-nous poursuivi ? Etablir dans la liberté commune l'égalité des droits de tous ?

Jusqu'à ces dernières années, l'Eglise jouissait en France d'un régime de privilèges, dernier reste de son antique toute-puissance. Durant de longs siècles, elle a fait peser sur les hommes la plus lourde tyrannie que ceux-ci aient jamais connue. Au nom d'une religion d'amour et de pardon, elle a tué, massacré, torturé. Au nom d'un Dieu martyr, ses prêtres se sont faits bourreaux. On peut la suivre dans l'histoire à la longue trace de sang qu'elle a laissée derrière elle. Au Moyen-Age, ne semblait-elle pas une force invincible contre laquelle rien ne pouvait prévaloir ? Elle était tout ; l'esprit de liberté, qui anime aujourd'hui notre pays, n'était rien et pourtant elle n'a pu l'empêcher de grandir, et c'est l'Eglise qui, maintenant, est dominée par lui.

Et c'est ce moment que nous choisissons pour renoncer à ce principe qui a donné à nos idées l'irrésistible force d'impulsion que rien n'a pu enrayer !

L'ingratitude se doublerait ici d'une grave imprudence et les services que la liberté nous a rendus méritent mieux que ce traitement. Conservons donc cette arme éprouvée en tant de circonstances et continuons à nous en servir.

L'Eglise dépouillée maintenant de ses privilèges, mais libre de toute entrave, est là, devant nous ! Pour la première fois l'égalité se trouve complète. C'est à la seule valeur de ses doctrines que le parti vainqueur devra sa victoire. Y a-t-il quelque républicain qui puisse redouter pour les nôtres le résultat de cette épreuve ?...

Laissons l'Eglise organiser sa propagande suivant les droits reconnus à tous par les lois de la République. Et nous, organisons la nôtre ! Luttons contre elle, mais cette fois dans la liberté !

Nos adversaires peuvent parler, écrire, faire des journaux, des livres, des associations, semer leurs idées, aux quatre coins de l'opinion publique. Nous aussi. A leur action, opposons la nôtre. Entre l'Eglise et nous c'est à celui qui persuadera des hommes libres. Car si nous lui avons rattaché le pouvoir de contraindre et d'opprimer, nous lui laissons les moyens de convaincre. Dans ces conditions, il faudra bien qu'elle accepte sa défaite.

Contre la République elle peut ce que nous avons pu contre le cléricalisme. Il ne lui faut que démontrer au peuple qu'elle a raison. Cela ne doit pas lui coûter beaucoup, puisqu'elle a Dieu pour elle et puisque, parait-il, nous l'avons contre nous. Nous avons amené au Parlement une majorité qui nous est favorable. Que demain les cléricaux y fassent entrer une ma-

ajorité à eux et nous nous soumettrons aux lois votées, tout en continuant la lutte pour nos idées ?...

L'action personnelle des républicains nous suffira contre celle des cléricaux. N'avons-nous pas nos journaux, nos orateurs, nos associations et cette multitude de miliciens dévoués qui dans chaque village travaillent modestement et sans relâche et qui sont la force de notre parti ?...

Hommes de peu de foi, ayez confiance ! Point n'est besoin d'autre chose. Avec cela, nous vaincrons ! Nous sommes un parti de raison et de justice qui ne peut rien devoir qu'à la liberté.

Avec elle nous n'avons jamais connu la défaite ; elle seule nous donnera la victoire définitive et totale.

Emile LAPORTE.

### Chambre des Députés

Séance du 5 février 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Coutant demande l'urgence en faveur d'une demande de crédit de 25 000 francs pour venir en aide aux familles des employés de la Compagnie des tramways sud actuellement en grève.

M. Viviani, ministre du travail. — Le gouvernement, tout en faisant des réserves sur le fond, accepte l'urgence.

Par 285 voix contre 1 l'urgence est votée. Est adopté, sans débat, le projet portant organisation du corps des officiers de marine et du corps des équipages de la flotte.

M. Jules Legrand demande à la Chambre d'adopter le projet portant déclassement des places de guerre et d'ouvrages défensifs sur la frontière des Pyrénées, qui a été longtemps à l'ordre du jour de la dernière législature.

M. Bourrat avait demandé que le déclassement des fortifications de la citadelle de Perpignan fût compris dans le projet.

L'orateur demande à M. le ministre de la guerre de supprimer, en attendant, la zone des servitudes militaires autour de la citadelle.

M. le général Picquart, ministre de la guerre, promet de soumettre prochainement à la signature du Président de la République un décret en ce sens. Le projet de loi est adopté.

M. Argeliès développe alors une interpellation sur la situation financière, déposée depuis des mois.

En face, dit-il, d'un accroissement des revenus publics en France de 1.200 à 1.300 millions, en 10 ans, on trouve en Angleterre, un accroissement de 4 milliards, et en Prusse un accroissement de 5 milliards 125 millions dans les revenus publics.

L'augmentation des recettes de chemins de fer donne en France 6.000 fr. par kilomètre, en Italie le même chiffre, en Angleterre et en Allemagne 15.000 francs par kilomètre.

Les caisses d'épargne, à dix ans de distance en France, ont vu leurs dépôts s'accroître de 285 millions ; passant à 4 443 millions. En Prusse l'augmentation a été de 5 milliards environ ; en Angleterre de 1.675 millions ; en Italie de 1.200 millions.

Pour le commerce extérieur, en 15 années, la France a monté de 15 p. 100 ; les autres grandes nations commerçantes ont monté de 59 à 61 p. 100.

En 1903, notre commerce extérieur a réalisé un accroissement de 630 millions. En Angleterre l'accroissement a été de 2.300 millions ; en Allemagne il a été de 3 milliards environ pour cette même année.

La diminution de la natalité est un indice peu favorable se joignant aux autres. L'excédent des naissances n'est plus en France que de 37.000 sur les décès, tandis que la population augmente dans les autres pays.

A l'heure actuelle, il n'est pas douteux que la natalité est en raison directe de la prospérité d'un pays.

Après avoir tracé ce tableau un peu sombre de notre situation économique, l'orateur déclare que nous ne pouvons

songer à accroître indéfiniment nos dépenses : il faut songer à réduire la dette et à faire des économies.

Pour réaliser de sérieuses économies, il est nécessaire de faire la réforme administrative et de décentraliser les dépenses. Les corps locaux ayant une plus grande responsabilité seraient plus économes des deniers publics.

En accomplissant cette réforme, on aura rendu un immense service à la République.

La suite de la discussion est renvoyée à une autre séance.

La Chambre décide de discuter jeudi l'interpellation de M. Jaurès sur l'introduction frauduleuse en France, de certaines valeurs étrangères.

Et la séance est levée.

### EN RUSSIE

#### Les Elections

Sur 237 ouvriers élus comme délégués dans la province de Moscou, 214 sont socialistes démocrates. Sur 999 votants pour l'élection des délégués des grands propriétaires fonciers du district de Moscou, 736 voix ont été accordées aux cadets, 213 voix aux octobristes, 32 voix aux monarchistes, 18 voix n'appartiennent à aucun parti. Le leader des octobristes, M. Goutchkow a été rayé des listes électorales de la province de Smolensk.

De nouvelles et nombreuses arrestations d'ouvriers ont eu lieu à Saint-Petersbourg, ils ont été immédiatement dirigés vers leur lieu d'origine.

Plusieurs journaux protestent énergiquement contre la décision absurde et arbitraire disent-ils, du préfet de police de Saint-Petersbourg qui en ordonnant des mesures pour le repos dominical des employés de commerce, interdit le colportage des journaux le dimanche jusqu'à 1 heure de l'après-midi, alors que c'est précisément le matin que le public a besoin de journaux.

#### Obsèques nationales

Par ordre du tsar, les obsèques du professeur Mendelejeff auront lieu aux frais de l'Etat.

#### Les méfaits de l'Union du peuple russe

Quinze membres armés de l'Union du peuple russe ont pénétré dans la soirée dans les bureaux du parti de la régénération pacifique, se sont emparés de 40.000 listes de noms de candidats du parti et de tous les autres documents, puis ont disparu.

Les attentats quotidiens dans les rues sont attribués à l'Union, laquelle organiserait des bandes pour barrer l'entrée des salles de vote à tous les juifs, à tous les libéraux, à coups de nerf de bœufs.

#### Les Réclamations de l'Eglise

Le procureur en chef du Saint-Synode envoie au conseil des ministres une adresse invitant le gouvernement à maintenir avec soin les droits et privilèges de l'Eglise orthodoxe, à se pénétrer de son devoir qui est d'employer une partie de l'argent de l'Etat à pourvoir aux besoins matériels du clergé et aussi de laisser à l'Eglise la plus complète autonomie pour son administration intérieure.

#### L'affaire Gourko

Le premier département du conseil de l'empire, chargé d'étudier le cas de corruption dans lequel, se trouve impliqué M. Gourko, ministre adjoint de l'intérieur, a décidé, après avoir entendu les explications de ce haut fonctionnaire, de faire ouvrir une enquête préliminaire sur l'affaire.

### MOTS DE LA FIN

**Snobisme :**  
Chez le marchand de curiosités. Une mondaine s'extasie devant un coffret : — Oh ! le ravissant bibelot ! Il est ancien, n'est-ce pas ?  
— Non, madame ; il est, au contraire, tout ce qu'il y a de plus nouveau.  
La cliente, avec un soupir :  
— Quel dommage, il est si joli !

### Justice expéditive

Je vais vous citer un fait qui vient de se passer dans le Texas. Un domestique nommé Garrett, dont le maître avait été trouvé assassiné, fut condamné à mort par le Tribunal de Shelly County.

Le juge Davis lui ayant fait observer que la sentence ne pourrait, aux termes de la loi, être exécutée que trente jours après la condamnation, à moins qu'il ne renouât volontairement à ce privilège, Garrett demanda à être exécuté immédiatement, par peur, dit-il, que la foule ne vint l'arracher à sa prison dans la nuit même et ne le brûlât en place publique. Aussitôt après le jugement, prononcé à neuf heures et demie du matin, on commença la construction d'un échafaud, qui fut terminée à une heure vingt de l'après-midi. Le condamné en gravit tranquillement les degrés, escorté par des troupes, et le bourreau lui passa la corde au cou. A 1 h. 27 exactement, Garrett faisait un saut de douze pieds dans le vide, et quelques minutes après, il rendait l'âme.

Mais les bourgeois protestent.

La rapidité de l'exécution ne les scandalise pas et ils ne s'indignent même pas contre la facilité avec laquelle un homme dont la culpabilité n'était pas, paraît-il, des plus incontestables fut condamné à mort ; de tout cela ils se moquent.

Ils regrettent seulement de n'avoir pu, eux-mêmes, faire l'office de bourreaux, car, disent-ils, il y a 80.000 domestiques dans le Texas et l'exemple aurait été salutaire.

Mais les bourgeois protestent.

La rapidité de l'exécution ne les scandalise pas et ils ne s'indignent même pas contre la facilité avec laquelle un homme dont la culpabilité n'était pas, paraît-il, des plus incontestables fut condamné à mort ; de tout cela ils se moquent.

Ils regrettent seulement de n'avoir pu, eux-mêmes, faire l'office de bourreaux, car, disent-ils, il y a 80.000 domestiques dans le Texas et l'exemple aurait été salutaire.

### Malheur aux gâtes sauces

Sait-on qu'il y a un pays qui n'est pas du tout recommandable aux cuisinières parisiennes ? C'est à n'en pas douter l'empire de l'Annam.

Le « sou du franc » y est totalement inconnu, et les peines les plus sévères sont applicables pour la moindre sauce ratée. Qu'on en juge par la législation draconienne qui réglemente les cuisines impériales à Hué :

Si le cuisinier du Roi prépare pour la table des mets qui ne peuvent se manger l'un après l'autre, parce qu'ils se nuisent mutuellement, comme la soupe après les confitures, il sera puni de cent coups de rotin ou de bambou. Siles mets ne sont ni propres ni convenables, il recevra quatre-vingt coups de matraque. S'il arrive que quelque remède destiné au roi soit, par erreur, porté dans les cuisines, les mandarins, officiers de bouche et cuisiniers seront chacun punis de cent coups et tenus en outre d'avaler le remède.

Enfin, il y a une prison spéciale pour les cuisiniers malpropres qui trempent leurs doigts dans la sauce ; quant à ceux qui font danser l'anse du panier, ils sont pendus sans remise....

Nous ne songeons pas encore à prendre nos bonnes, mais si l'on met de côté ce dénouement plutôt excessif, on constatera que leur rôle n'est pas plus joli, que leur vie n'est pas meilleure en France qu'en Annam et que le domestique, surtout la femme, est partout aussi honteusement traité.

Aux Etats-Unis, pays que l'on cite toujours, à propos de tout, à propos de rien même, les domestiques sont tout aussi malheureux. J'ajoute que l'on est pour eux sans pitié et que la moindre faute commise par eux est le signal de cruelles bastonnades. Personne ne s'en indigne, au contraire même, tout le monde crie haro. Si un domestique a chapardé, les juges sont sans pitié et la population leur donne raison. En un mot on traite le domestique infidèle comme l'on traiterait un chien enragé. Il apparaît comme un péril social, contre lequel tous doivent s'unir pour se défendre.

### Rien ne sert de courir

La science, à laquelle il faut bien croire parfois, prédit un sinistre avenir aux automobilistes amateurs de vitesses forcées. Sur leurs machines, qui ne font encore que du 120 à l'heure, ils courent tout droit... à la folie.

C'est le célèbre savant anglais, sir James Criston Browne, qui vient de faire cette prédiction au congrès d'hygiène, tenu à Blackpool. Le vertige de la vitesse ne serait dû, selon lui, qu'à la rapidité des vibrations des automobiles produisant une sorte de dérangement cérébral. La fréquence de ce dérangement doit conduire fatalement les automobilistes excessifs à la folie, d'autant plus que pour retrouver le vertige, les chauffeurs augmentent sans cesse leur vitesse.

L'une des caractéristiques de cette folie, dit encore le savant anglais, est la manie homicide : les chauffeurs pris de vertige ne considèrent plus les humains que comme des obstacles à franchir... All right ?

D'ailleurs, en Amérique, c'est effrayant ce qu'on écrase et ce qui s'écrase.

D'une statistique publiée par le gouvernement américain, il ressort qu'en l'espace de douze mois, 9,703 personnes ont été tuées dans des accidents de chemins de fer aux Etats-Unis : les personnes blessées ont été au nombre de 86,008, ce qui représente l'effrayante moyenne de 26 morts et de 238 blessés par jour.

Voilà qui prouve surtout le danger d'être toujours trop pressé, car la plupart des victimes, soit 4 835 morts et 5,251 blessés, sont tombés sous les roues des trains en voulant traverser la voie.

Aller vite est bien — arriver est mieux.

### INFORMATIONS

#### La réglementation des jeux

Les bureaux de la Chambre viennent de procéder à la nomination de la Commission de vingt-deux membres qui sera chargée d'examiner la proposition de loi déposée par les députés représentant les villes d'eaux, stations thermales, balnéaires, etc., et destinée à réglementer les jeux dans les casinos.

D'une manière générale les commissaires élus se sont montrés favorables à la proposition et sont partisans d'une réglementation rigoureuse des jeux dans les casinos.

La question des jeux dans les cercles n'a pas été soulevée. Les députés élus sont pour la plupart d'avis qu'il convient de conférer seulement aux municipalités des localités intéressées le droit de demander l'autorisation d'installer des casinos.

Les jeux qui pourraient être autorisés dans ces établissements devraient être nettement déterminés ; enfin les municipalités devront exercer elles-mêmes un contrôle sur les casinos, la sûreté générale devant d'ailleurs continuer à concourir à une surveillance que tous les commissaires jugent indispensables.

#### La Lutte contre l'Alcool

Le président du conseil a reçu lundi la visite des membres du groupe antialcoolique du Sénat, présidé par M. Charles Dupuy, et du groupe antialcoolique de la Chambre, présidé par M. Ribot.

M. Clemenceau a promis sans réserves le concours dévoué du gouvernement à l'œuvre à laquelle ces groupes consacrent leurs efforts.

MM. Dupuy et Ribot ont remis au président du conseil un document dans lequel ils sollicitent son concours pour faire aboutir les propositions de loi dont le Sénat et la Chambre sont actuellement saisis sur la limitation du nombre des cabarets et leur réglementation, et sur l'interdiction de l'absinthe. Ils appellent, en outre, son attention sur les armes qui leur paraissent pouvoir être ti-

Télégrammes reçus hier :

Paris, 6 février, 1 h. 40 s.

L'impôt sur le revenu

Les ministres, dans le dernier conseil, sont tombés d'accord sur le projet de M. Caillaux relatif à l'impôt sur le revenu. Le projet sera déposé demain à la Chambre. On peut assurer formellement que les coupons de rente française ne seront pas imposés.

Les souverains Anglais à Paris

Les souverains Anglais ont déjeuné aujourd'hui à l'Élysée.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 7 février, 1 h. 35 s.

L'impôt sur le revenu

Le Conseil des ministres a consacré entièrement la séance de ce matin à l'examen du projet d'impôt sur le revenu qui a été approuvé à l'unanimité. Le coupon de rente reste intangible ; les revenus inférieurs à 2.500 francs à Paris et 1.300 francs en province ne paieront plus d'impôt.

Au Vénézuéla

Une dépêche de Caracas assure que l'état du président du Vénézuéla Castro, est désespéré.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Sabadel

Parmi les promus au grade de Cavalier du Mérite Agricole nous relevons le nom de M. Bras Henri, propriétaire cultivateur de cette commune.

Tous les républicains applaudissent à cette distinction bien méritée. M. Bras est un républicain de la veille qui a lutté toute sa vie, dans un milieu peu favorable, au développement des idées républicaines.

Aussi fidèle à la vie agricole qu'à ses idées politiques, il n'a jamais cessé de faire valoir ses terres en employant les meilleurs procédés de culture. La croix du Mérite Agricole est la juste récompense due à un travailleur modeste qui ne se sépara jamais la cause de la République de celle de l'Agriculture.

Au nom de tous les républicains de la région, nous adressons à M. Bras nos bien sincères félicitations.

Le Comité Républicain.

Saux

On nous écrit :

Le Conseil municipal de notre commune, convoqué pour la session de février, a, sur la proposition de M. Bouysson, adjoint au maire, voté une adresse de félicitations à M. Chapron, le nouveau préfet du Lot et lui a exprimé avec ses souhaits de bienvenue, ses sentiments de dévouement au gouvernement de la République.

Par contre, le même Conseil municipal a consenti, malgré l'énergie protestation d'un de ses membres, la cession gratuite des édifices publics du culte et signé hors séance, sur la proposition

rées, dès à présent dans le même but, d'une meilleure application des lois existantes.

MM. Charles Dupuy et Ribot ont également invité M. Clemenceau à demander aux directeurs des asiles d'aliénés des renseignements statistiques sur la proportion des alcooliques et, s'il se peut, des alcooliques par ingestion d'absinthe. Ils ont enfin exprimé le désir que le ministre de l'intérieur adressât une circulaire aux maires sur l'application de la loi sur les cabarets.

M. Clemenceau a promis de faire droit à toutes les demandes et de faire tout le possible pour mettre les deux groupes anticooliques en état d'aboutir dans leurs projets.

Mort d'un philanthrope

Le grand philanthrope Daniel Osiris, qui vient de mourir à quatre-vingt-deux ans, était veuf depuis cinquante années et sans enfants. Il laisse sa fortune presque entière — 50 millions — à de bonnes œuvres. Les exécuteurs testamentaires sont : M. Emile Loubet, M. Belcaud et M. Philippot, son notaire.

En attendant que soient connues les dispositions de ce testament, le Figaro croit pouvoir en indiquer la principale : Daniel Osiris lègue la moitié de sa fortune — 25 millions — à l'Institut Pasteur.

Daniel Osiris possédait à la Tour-Blanche, dans le vignoble girondin, un très beau château. Il le lègue, dit-on au ministère de l'Agriculture. Ses chalets d'Arcachon sont destinés à la ville d'Arcachon. Son hôtel de la rue La-Bruyère contient de précieux objets d'art : il les donne à l'Etat. Cette collection composera un musée spécial qui ira enrichir celles de la Malmaison, dont il fit don récemment à l'Etat. L'hôtel lui-même est légué à la Société de l'Écriture.

De la première moitié de sa fortune mobilière, une partie seulement retournera à sa famille ; le reste, une vingtaine de millions, sera affecté à des œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique. On croit que l'Assistance publique, la Société des auteurs dramatiques, la Société des Artistes français recevront des legs importants.

Restaient 25 millions. Après bien des hésitations, Daniel Osiris, déclarait, en décembre dernier, quelques jours avant de tomber malade, à son fidèle confident, M. Léon Bizouarne : « Je suis content, je viens de terminer mon affaire. Je donne ces 25 millions à l'Institut Pasteur. Avec un million de rentes ils pourront, je crois, faire de belles choses. »

Tirages financiers

Ville de Paris 1875

Le numéro 292.002 gagne 100.000 fr. Le numéro 343.658 gagne 50.000 fr. Les trois numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 45.755, 110.334, 360.787.

Les quatre numéros qui suivent gagnent chacun 5.000 fr. : 13.855, 88.209, 171.446, 432.306.

Vingt-cinq numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations communales 1879

Le numéro 759.927 gagne 100.000 fr. Le numéro 844.670 gagne 25.000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 490.227, 909.900, 531.086, 159.896, 664.510, 856.866.

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations communales 1880

Le numéro 283.100 gagne 100.000 fr. Le numéro 157.561 gagne 25.000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 659.666, 285.613, 316.446, 333.615, 492.960, 742.815.

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations communales 1891

Le numéro 24.067 gagne 100.000 fr. Le numéro 679.056 gagne 10.000 fr. Le numéro 591.287 gagne 5.000 fr. Vingt numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations communales 1899

Le numéro 53.430 gagne 150.000 fr. Le numéro 341.187 gagne 5.000 fr. Vingt numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Petites Nouvelles

Le Parlement allemand sera convoqué pour le 19 février.

Le syndicat des capitalistes français a obtenu du gouvernement chinois la concession d'un réseau de chemin de fer dans la province de Kouang-Si.

M. Dujardin-Beaumetz sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts a inauguré mardi au Grand Palais, l'exposition des peintres du Paris Moderne.

Les souverains anglais qui sont actuellement à Paris, ont déjeuné mardi chez le ministre plénipotentiaire d'Angleterre.

On mande de Rome que l'archevêque catholique de Westminster, qui se distingua par ses furibondes et insolentes attaques contre la France et la République, recevra prochainement, en récompense, le chapeau de cardinal.

Le conseil des ministres et le gouvernement espagnol ont décidé que les procès des anarchistes espagnols seront jugés par le tribunal de droit commun, composé seulement de magistrats sans jury, dans les provinces de Barcelone et de Gérone.

CHRONIQUE LOCALE

RÉCEPTION OFFICIELLE

Mercredi matin, dans les salons de la Préfecture, M. Chapron le distingué préfet du Lot, a reçu officiellement les divers chefs et agents des administrations diverses du département.

Les réceptions ont commencé dès 10 heures du matin : M. le Préfet avait à ses côtés, MM. Vachal secrétaire général, Desprats, Colombié et Laburthe, conseillers de Préfecture.

Le président a présenté le tribunal civil en disant que les magistrats chargés d'appliquer les lois devaient se tenir en dehors des luttes des partis, mais qu'il pouvait assurer le représentant du gouvernement de leur dévouement aux institutions républicaines.

M. le Préfet a répondu qu'il n'avait pas une autre conception de la justice française.

M. Galaup, en quelques mots a présenté le tribunal de commerce : M. le Préfet a rappelé qu'il venait d'un arrondissement où les questions commerciales avaient une importance vitale et qu'il serait heureux de mettre l'expérience qu'il avait acquise au service des intérêts locaux.

M. Darquier, maire, étant à Paris pour le règlement des affaires communales, M. Carlin, adjoint au maire, souhaite la bienvenue au nouveau préfet et lui affirme qu'il trouverait à Cahors les amitiés dont les journaux de Boulogne ont apporté ici l'écho. Il a assuré le représentant du Gouvernement du dévouement du Conseil à la cause républicaine.

Le préfet a répondu qu'il avait été touché de l'accueil que lui avait fait à

Cahors le parti Républicain : il sera très heureux de s'employer activement à défendre les intérêts de la ville de Cahors : le maire, M. Darquier, pour qui il a une vive sympathie et le Conseil municipal, dont il connaît le zèle, peuvent compter sur son concours le plus complet.

Le Colonel du 7<sup>e</sup>, dans une brève allocution, présente les officiers de la garnison : il dit que tous sont exclusivement préoccupés de travailler à la défense du pays. Le préfet répond qu'il ne doute pas du dévouement de l'armée à la France et à la République, qui ne peuvent être séparés. Il sait que notre grande démocratie peut compter sur l'armée.

L'inspecteur d'académie présente le personnel enseignant : il définit très heureusement la tâche qui lui est confiée. Le Préfet connaît les qualités de MM. les professeurs et instituteurs : il sait qu'ils sont dignes de la haute mission qui leur est confiée, puisque dans une démocratie, ils préparent l'avenir. La France représente dans le monde une aspiration vers une humanité meilleure : elle est le foyer des idées de progrès et de liberté : s'il faut apprendre aux jeunes Français à conserver et enrichir ce patrimoine d'idées libérales et généreuses, il faut aussi leur enseigner à être prêts à défendre l'existence d'une nation qui est indispensable à l'humanité.

Le Préfet a ensuite reçu les chefs des différentes administrations avec lesquels il s'est entretenu plus particulièrement des besoins du service, après les avoir remerciés des souhaits de bienvenue qu'ils lui ont adressés.

Il était plus de 11 heures quand chefs et agents des administrations diverses se retirèrent, tous enchantés de l'accueil si bienveillant qui venait de leur être fait, et la plupart heureux d'avoir entendu le langage républicain tenu par le représentant du gouvernement.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

La prochaine réunion Générale aura lieu le dimanche 10 Février 1907 à 10 heures du matin, dans une des salles de la Mairie de Cahors.

Ordre du jour

Révision des statuts. Projet du Conseil Central ; propositions de la Section ; Election d'un membre du Comité Central ; Demandes d'admissions ; Communications diverses ; Causerie par un membre de la Ligue.

Distinction honorifique

Un témoignage officiel de satisfaction vient d'être décerné à M. Nouyrit, soldat musicien commissionné au 7<sup>e</sup> de ligne, qui porta secours à un baigneur en danger de se noyer à Arcachon, le 6 août 1906.

Nos lecteurs se souviennent pour l'avoir lue dans nos colonnes la relation de cet incident.

Nous adressons nos félicitations à M. Nouyrit.

Association des Anciens Elèves du Lycée

L'Assemblée générale de l'Association amicale des anciens élèves du lycée Gambetta aura lieu le dimanche 24 février courant, à 5 heures du soir, au parlour du Lycée.

A 7 heures du soir, à l'Hôtel de l'Europe, les membres de l'Association se réuniront en un banquet fraternel.

Conseil de révision

Cette année 2.200 conscrits sont convoqués dans le département du Lot pour passer le Conseil de révision. Parmi ces 2.200 conscrits de la clas-

se 1906 sont convoqués 491 ajournés de la classe 1905.

Voici l'itinéraire qui suivra la commission chargée des opérations du Conseil de révision de la classe 1906 : Etrangers, samedi 23 février 2 h. soir. Gourdon, lundi 25 12 heures 1/2. Cajarc, mardi 26 3 heures soir. Vayrac, samedi 2 mars 2 h. 1/2 soir. Gramat, lundi 4, 2 heures soir. Luzech, mercredi 6, 9 heures matin. Puy-l'Évêque, Jeudi 7, 9 heures 1/2 m. Castelnau, lundi 11, 2 heures soir. Lalbenque, mardi 12, 2 heures soir. Montcuq, mercredi 13, 2 h. soir. Limogne, jeudi 14, 2 h. soir. Saint-Géry, lundi 18, 2 h. soir. Catus, mardi 19, 2 h. soir. Lauzès, mercredi 20, 2 h. soir. Cazals, jeudi 21, 2 h. soir. Cahors-nord, vendredi 22, 2 h. soir. Cahors sud, samedi 23, 2 h. soir. Salviac, lundi 22 avril 9 h. matin. Payrac, mardi 23, 2 h 1/2 matin. Saint-Germain, mercredi 24 2 h. soir. Labastide-Murat, jeudi 25, 9 h. 1/2 m. Souillac, lundi 29, 9 h. matin. Martel, mardi 30, 9 h. matin. Bretenoux, jeudi 2 mai 1 h. 1/2 soir. Livernon, samedi 4, 2 h. 1/2 soir. Figeac-Est, lundi 13, 2 h. soir. Latronquière, mardi 14 1 h. soir. Saint-Céré, mercredi 15, 9 h. matin. Lacapelle-Marival, jeudi 16, 9 h. 1/2 m. Figeac-Ouest, vendredi 17, 8 h. matin. Clôture des listes, mardi 23 mai, 10 h. m.

Revue d'appel en 1907

Il sera procédé lors de la révision de la classe 1906 à une revue d'appel des hommes de l'armée territoriale appartenant à la classe 1886, y compris ceux des services auxiliaires.

L'appel aura lieu avant les opérations du Conseil pour les cantons de Castelnau, Lalbenque, Limogne et Montcuq et aussitôt après les opérations pour les autres cantons du département.

Toutes fois, les hommes habitant les communes désignées ci-après devront se présenter à la mairie de leur commune, pour y passer une revue qui aura lieu aux dates suivantes à 10 heures du matin :

Crérol, lundi 25 mars. Cassagnas, jeudi 28 mars. Saux, mercredi 20 mars. Gignac, lundi 6 mai. Carluet, lundi 11 mars. Frontenac, mardi 5 mars. Carnac-Rouffiac, mercredi 13 mars. Villesèque, mercredi 13 mars. Francoulès, mardi 26 mars. Montredon, lundi 20 mai. Calviac, mardi 21 mai. Bio, mercredi 22 mai. Issendouls, jeudi 23 mai. Lamativie, jeudi 9 mai. Comiac, jeudi 9 mai.

Postes

Par application des dispositions de la loi du 22 mars 1905, M. Fraytet, ex-soldat au 7<sup>e</sup> d'infanterie, est nommé facteur suburbain à Bezons, (Seine-et-Oise).

Examens de Bourses

Par arrêté du 17 décembre dernier, M. le Ministre de l'Instruction Publique a décidé que les sessions d'examens d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges (garçons et filles) et dans les cours secondaires de jeunes filles s'ouvriront dans tous les départements :

1<sup>o</sup> Pour les garçons, le jeudi 11 avril prochain ; 2<sup>o</sup> Pour les jeunes filles, le jeudi 18 avril.

Les inscriptions seront reçues du 1<sup>er</sup> au 25 mars à la Préfecture du Lot (1<sup>re</sup> division), où les intéressés trouveront tous les renseignements né-

cessaires pour les pièces à fournir et les formalités à remplir pour l'obtention des bourses nationales ou départementales.

Concours de vins

La Commission chargée d'examiner et de classer les demandes des viticulteurs voulant prendre part au concours des vins qui se tiendra à Paris, se réunira dans une des salles de la Préfecture le 9 février à 10 heures du matin.

Incendie

Un incendie a éclaté mercredi vers 1 heure du matin dans la salle du café du Palais National.

Dans la soirée, en raison du froid très vif, des chaufferettes avaient été mises à la disposition des clients. Mais à la fermeture de l'établissement, vers 11 heures, le garçon plaça ces chaufferettes les unes sur les autres.

Sans songer au danger, les patrons se retirèrent dans leurs appartements.

Dans la nuit, vers 1 heure, entendant du bruit dans la salle, et croyant que le café était visité par des cambrioleurs, M. et Mme Paganol descendirent, mais aussitôt qu'ils eurent ouvert la porte communiquant avec le café, une fumée intense s'échappa.

Des passants qui regagnaient leur domicile, appelés, s'arrêtèrent et portèrent un utile secours.

La police prévenue accourut et avec le concours de quelques voisins elle parvint à éteindre ce commencement d'incendie.

Les causes de l'incendie proviennent de deux chaufferettes, qui placées l'une sur l'autre s'enflammèrent et communiquèrent le feu au comptoir sur lequel se trouvaient des bouteilles de liqueurs.

Ces bouteilles sous l'action du feu éclatèrent et le liquide s'enflamma : heureusement que la salle du café est protégée par une voûte très épaisse dont les lambris seuls furent détériorés.

On arriva assez tôt pour empêcher le feu de se communiquer aux boisées voisines.

Mais les dégâts sont assez importants ; notons également que sur 3 chats qui se trouvaient dans la salle, deux ont été trouvés morts asphyxiés par la fumée.

Théâtre de Cahors

TOURNÉE ALEXANDRE VIOT

Rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche 10 février qu'aura lieu la représentation donnée au théâtre de Cahors. Au programme :

La Dame du 23

ce grand succès de rire qui fut joué plus de 300 fois au Palais-Royal et aux Nouveautés.

Pour l'interprétation de ce vaudeville inénarrable, M. Alexandre Viot, l'imprésario, s'est entouré d'artistes réputés parmi les plus comiques de Paris : MM. Meyran, Delafosse, Emile Gilles, Malherbe, Collin, M<sup>me</sup> Marcelle Meyer, Lucy Bernard, Yvonne Roger, Rose Thés. On commencera par un joli vaudeville, *Balancel vos Dames*, de Gavault et Berr de la Comédie-Française, qui n'a rien de banal avec les levers de rideau qu'on nous représente fréquemment.

Nous prédisons une salle bondée pour dimanche.

Vol de poules

Un vol de poules a été commis ces jours derniers dans une propriété sise route de Labéraudie.

Plainte a été portée à la police qui a ouvert une enquête.

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

LA SUCCESSION DE MINORET

Les élections de 1830 donnèrent de la consistance aux héritiers qui, par les soins de Désiré Minoret et de Goupil, formèrent à Nemours un comité dont les efforts firent nommer, à Fontainebleau, le candidat libéral. Massin exerçait une énorme influence sur les électeurs de la campagne. Cinq des fermiers du maître de poste étaient électeurs. Dionis représentait plus de onze voix. En se réunissant chez le notaire, Crémère, Massin, le maître de poste et leurs adhérents finirent par prendre l'habitude de s'y voir. Au retour du docteur, le salon de Dionis était donc devenu le camp des héritiers. Le juge de paix et le maire, qui se lièrent alors pour résister aux libéraux de Nemours, battus par l'opposition malgré les efforts des châteaux situés aux environs, furent étroitement unis par leur défaite. Lorsque Bongrand et l'abbé Chaperon arrivèrent au docteur le résultat de cet anta-

gonisme qui dessina, pour la première fois, deux partis dans Nemours, et donna de l'importance aux héritiers Minoret, Charles X partait de Rambouillet pour Cherbourg. Désiré Minoret, qui partageait les opinions du barreau de Paris, avait fait venir de Nemours quinze de ses amis commandés par Goupil, et à qui le maître de poste donna des chevaux pour courir à Paris, où ils arrivèrent chez Désiré dans la nuit du 28. Goupil et Désiré coopèrent avec cette troupe à la prise de l'hôtel de ville. Désiré Minoret fut décoré de la Légion d'honneur, et nommé substitut du procureur du roi à Fontainebleau. Goupil eut la croix de Juillet. Dionis fut élu maire de Nemours en remplacement du sieur Levraut, et le conseil municipal se composa de Minoret-Levraut, adjoint ; de Massin, de Crémère et de tous les adhérents du salon de Dionis. Bongrand ne garda sa place que par l'influence de son fils, fait procureur du roi à Melun, et dont le mariage avec mademoiselle Levraut parut alors probable. En voyant les trois pour cent à quarante-cinq, le docteur partit en poste pour Paris, et plaça cinq cent quarante mille francs en inscriptions au porteur. Le reste de sa fortune, qui allait environ à deux cent soixante et dix mille francs, lui donna, mis à son nom dans le même fonds, ostensiblement quinze mille francs de rente. Il employa

de la même manière le capital légué par le vieux professeur à Ursule, ainsi que les huit mille francs produits en neuf ans par les intérêts, ce qui fit à sa pupille quatorze cents francs de rente, au moyen d'une petite somme qu'il ajouta pour arrondir ce léger revenu. D'après les conseils de son maître, la vieille Bougival eut trois cent cinquante francs de rente en plaçant ainsi cinq mille et quelques cents francs d'économies. Ces sages opérations, méditées entre le docteur et le juge de paix, furent accomplies dans le plus profond secret, à la faveur des troubles politiques. Quand le calme fut à peu près rétabli, le docteur acheta une petite maison contiguë à la sienne, et l'abattit, ainsi que le mur de sa cour, pour faire construire à la place une remise et une écurie. Employer le capital de mille francs de rente à se donner des communs parut une folie à tous les héritiers Minoret. Cette prétendue folie fut le commencement d'une ère nouvelle dans la vie du docteur, qui, par un moment où les chevaux et les voitures se donnaient presque, ramena de Paris trois superbes chevaux et une calèche.

Quand, au commencement de novembre 1830, le vieillard vint pour la première fois, par un temps pluvieux, en calèche à la messe et descendit pour donner la main à Ursule, tous les habitants accoururent sur la place, autant

pour voir la voiture du docteur et questionner son cocher, que pour gloser sur la pupille, à l'excessive ambition de laquelle Massin, Crémère, le maître de poste et leurs femmes attribuaient les folies de leur oncle.

— La calèche ! hé ! Massin ! cria Goupil. Votre succession va bon train, hein ?

— Tu dois avoir demandé de bons gages, Cabriolle ? dit le maître de poste au fils d'un de ses conducteurs, qui restait auprès des chevaux ; car il faut espérer que tu n'useras pas beaucoup de fers chez un homme de quatre-vingt-quatre ans. Combien les chevaux ont-ils coûté ?

— Quatre mille francs. La calèche, quoique de hasard, a été payée deux mille francs ; mais elle est belle, les roues sont à patente.

— Comment dites-vous, Cabriolle ? demanda madame Crémère.

— Il dit à ma tante, répondit Goupil ; c'est une idée des Anglais, qui ont inventé ces roues-là. Tenez ! voyez-vous, on ne voit rien du tout, c'est emboîté, c'est joli, on n'accroche pas ; il n'y a plus ce vilain bout de fer carré qui dépassait l'essieu.

— A quoi rime ma tante ? dit alors innocemment madame Crémère.

— Comment ! dit Goupil ça ne vous tente donc pas ?

— Ah ! je comprends, dit-elle.

— Eh bien, non ! vous êtes une honnête femme, dit Goupil, il ne faut pas vous tromper ; le vrai mot, c'est à patte entre, parce que la fiche est cachée.

— Oui, madame, dit Cabriolle, qui fut la dupe de l'explication de Goupil, tant le clair la donna sérieusement.

— C'est une belle voiture, tout de même, s'écria Crémère, et il faut être riche pour prendre un pareil genre.

— Elle va bien, la petite, dit Goupil. Mais elle a raison ; elle vous apprend à jouir de la vie. Pourquoi n'avez-vous pas de beaux chevaux et des calèches, vous, papa Minoret ? Vous laisserez-vous humilier ? A votre place, moi, j'aurais une voiture de prince !

— Voyons, Cabriolle, dit Massin, est-ce la petite qui lance notre oncle dans ces luges-là ?

— Je ne sais pas, répondit Cabriolle, mais elle est quasiment la maîtresse au logis. Il vient maintenant maître sur maître de Paris. Elle va, dit-on, étudier la peinture.

— Je saisisrai cette occasion pour faire tirer mon portrait, dit madame Crémère.

En province, on dit encore tirer, au lieu de faire un portrait.

— Le vieil Allemand n'est cependant pas renvoyé, dit madame Massin.

— Il y est encore aujourd'hui, répondit Cabriolle.

— Abondance de chiens ne nuit pas,

dit madame Crémère, qui fit rire tout le monde.

— Maintenant, s'écria Goupil, vous ne devez plus compter sur la succession. Ursule a bientôt dix-sept ans ; elle est plus jolie que jamais ; les voyages forment la jeunesse, et la petite farceuse tient votre oncle par le bon bout. Il y a cinq ou six paquets pour elle aux voitures par semaine, et les couturières, les modistes viennent lui essayer ici ses robes et ses affaires. Aussi ma patronne est-elle furieuse. Attendez Ursule à la sortie, et regardez son petit chape de cou, un vrai cachemire de six cents francs.

La foudre serait tombée au milieu du groupe des héritiers, elle n'aurait pas produit plus d'effet que les derniers mots de Goupil, qui se frottait les mains.

Le vieux salon vert du docteur fut renouvelé par un tapisserie de Paris. Jugé sur le luxe qu'il déployait, le vieillard était tantôt accusé d'avoir cédé sa fortune et de posséder soixante mille livres de rente, tantôt de dépenser ses capitaux pour plaire à Ursule. On faisait de lui tour à tour un richard et un libéral. Ce mot : « C'est un vieux fou ! » résuma l'opinion du pays.

(A suivre)

de M. le Maire, un bail de dix-huit ans, imposé par Monsieur l'Evêque à la commune. Trois conseillers seulement ont refusé d'apposer leur signature au bas de cet acte d'abdication.

De qui ? de la chèvre ou du chou ?

Un radical avant tout.

### Puy-l'Evêque

Comice agricole. — Le comice agricole du canton de Puy-l'Evêque était convoqué, dimanche dernier, pour entendre l'exposé de la situation financière de 1906.

A l'ordre du jour figurait : Organisation du concours de Prayssac; exposition collective de vins au concours agricole de Paris; syndicat paragrèfle et exposé de sa situation financière de 1906.

Pour l'année 1906, le comice a un total de recettes de 1.148 fr. 35 cent. et un total de dépenses de 953 fr. 10; il reste donc en caisse au 31 décembre 195 fr. 25.

A cause du froid très rigoureux qui a empêché les membres éloignés des communes voisines de se rendre à la mairie, cette réunion n'a pu avoir lieu.

Foire. — Cours ordinaires sur les bœufs.

Hausse sur les jeunes porcs. Moutons gras, 75 centimes le kilo. Dindons, de 7 à 11 fr. la paire. Poules, de 3 à 5 fr. la paire. Poulets, 75 cent. la livre. Lapins, 30 cent. la livre. Œufs, 1 fr. 20 à 1 fr. 25 la douzaine. Blé, de 15 fr. 50 à 16 fr. 50 les 4/5. Maïs, 11 fr. 50 les 4/5. Haricots, de 6 à 7 fr. 1/5. Cerneaux de noix, 8 fr. 1/5.

### Prayssac

La fin d'un misérable. — Un de ces jours, un mendiant, transi de froid et accablé de misère, se présentait piteusement chez un habitant de la montagne, au lieu dit le Théron-Haut demandant un gîte pour la nuit.

A peine s'il pouvait se traîner et la compassion qu'il inspirait donna promptement droit à l'indulgence que comportait sa triste situation.

Le propriétaire de l'habitation, M. Delbreil, s'empressa de recueillir ce misérable et lui donna le gîte nécessaire avec de chaudes couvertures pour le préserver de la rigoureuse température de la saison.

Rien ne faisait prévoir dans l'état du mendiant un dénouement si proche, quoique sa santé parut chancelante. Il mourut dans la nuit de samedi, terrassé par la suite du froid et de la misère.

D'après les papiers qu'il portait sur lui, ce mendiant était originaire de Figeac et était âgé à peine de 50 ans.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

M. Mourgues, dont les relations avec l'administration du « Réformateur » ont depuis longtemps pris un caractère intime, ayant déclaré que le correspondant figeacois de ce journal, était M. Rochet Félix, dit Martin fils, nous croyons être agréables à nos lecteurs, en leur faisant part de cette bonne nouvelle.

Les républicains de Figeac pourront ainsi mieux juger la haute portée politique et morale des articles parus depuis deux ans dans le « Réformateur ».

La signature de l'auteur n'y était pas, mais elle se devinait pour la plupart. Ainsi M. Rochet est le représentant de cinq ou six individus qui, au nom de la politique, insultent les femmes et les familles de Figeac.

Ce journaliste, nouveau genre, voyageant gratis, au moyen de permis, apporte lui-même les articles à Cahors et affirme, avec des allures de Capitaine Fracasse, qu'il ne craint personne.

Tout doux, tout doux, Martin, sinon gare aux écrivains.

Eclairage électrique. — On sait que la compagnie du gaz de Figeac (directeur, M. Bories) s'étant pourvue devant le Conseil d'Etat contre un arrêté du 27 novembre 1903, par lequel le conseil de préfecture du Lot avait déclaré ladite compagnie déchue de tous les droits qui lui avaient été conférés par l'article 4 du traité passé avec la ville de Figeac, le 10 avril 1890, le Conseil d'Etat a rejeté la requête de ladite compagnie.

Cette dernière a été, en outre, condamnée à tous les frais exposés dans les deux instances.

Cette décision est une bonne aubaine pour notre ville et lui procurera une économie très importante sur l'éclairage.

On nous annonce que l'administration municipale ne tardera pas à adresser une mise en demeure à la compagnie la Vieille-Montagne d'avoir à procéder à l'installation des appareils pour l'éclairage de la ville à l'électricité, qu'elle s'est engagée à fournir avec sa force motrice du port de Capdenac.

Le Froid. — Le froid continue à s'accroître. La nuit dernière, le thermomètre de la gare est descendu à 13 degrés au-dessous de zéro. La rivière est prise de part en part.

### Cajarc

Etat civil. — Naissances : Henriette Teysnière, de Cajarc; Marie Odette Douleau de Cajarc; Alice-Anna Gazeau, au mas de Naudy, commune de Cajarc.

Mariage : François-Louis-Joseph Masbou, plâtrier et peintre à Cajarc, et Elisabeth-Marie-Louise Soursou, modiste à Cajarc.

Décès : Joseph Marty, s. pr., 70 ans, à Cajarc; Marie-Emilie Laval, s. pr., épouse Cyprien, gendarme à Cajarc, née à Mourhion (Aveyron); Jean Chayrignat, serrurier, né à Espédaillac, canton de Livernon, 73 ans, à Cajarc; Alexandrine Frayssé, veuve de Jean Trenty, s. pr., 72 ans, à Cajarc, née à Limogne (Lot).

### Montbrun

Echos de la fête. — Malgré le froid très vif, notre fête patronale avait attiré de nombreux visiteurs et d'invités.

Les bals de jour et de nuit étaient très animés.

Nos meilleures félicitations aux organisateurs.

### Bagnac

Foire. — Malgré un froid très vif, la foire du 4 février a été très importante. A signaler une hausse sur les veaux de boucherie, qui se vendaient de 1 fr. à 1 fr. 10 le kilo. Les cochons gras se vendaient de 50 à 55 fr. le quintal. Les porcelets étaient très recherchés dans les prix de 15 à 30 francs.

### Saint-Céré

Cours d'adultes. — Des cours d'adultes ont lieu actuellement à l'Ecole supérieure de filles les samedi, dimanche et mercredi de chaque semaine. Outre les jeunes filles, les dames sont admises à suivre ces cours; ils ont lieu de 7 h. 30 à 8 h. 30 du soir.

Le temps. — Depuis quelques jours le froid va en augmentant. Dimanche et lundi matin, le thermomètre est descendu à dix degrés au-dessous de zéro.

En certains endroits, les blés commencent à souffrir de cette température excessivement froide pour notre région. L'eau du canal d'aménage du moulin de Fourès, est gelée.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

Hydrophobie. — Dimanche dernier, un chien appartenant à M. Lamouroux, métayer à Ladaulie, près Gourdon, mordit la femme de son maître et s'enfuyait. On put le rattraper et l'abattre.

De l'autopsie pratiquée par M. Lompech, vétérinaire sanitaire à Gourdon, il résulte que ce chien était hydrophobe; aussi Mme Lamouroux a été dirigée sur l'Institut Pasteur de Bordeaux.

M. le maire de Gourdon a pris immédiatement un arrêté interdisant la circulation sur la voie publique des chiens non muselés ou non tenus en laisse.

Tribunal correctionnel. — Audience du 4 février.

La femme Marie-Anne Espéret, veuve Delcor, âgée de 77 ans, ménagère à Sénaillac, canton de Lauzès, qui, le 18 octobre dernier, fut prise en flagrant délit de colportage d'allumettes de contrebande par la gendarmerie de Labastide-Murat, est poursuivie à la requête des administrations des contributions indirectes.

Reconnue coupable, la femme Delcor a été condamnée par défaut à 300 francs d'amende, à la confiscation des allumettes saisies et aux dépens.

### Dégagnac

Victime du froid. — Mardi dernier, jour de foire à Dégagnac, vers dix heures du soir, des passants attardés, ont rencontré un homme étendu sur la route, près du bureau de poste de notre localité. Ils l'ont aussitôt relevé et l'ont conduit à l'hôtel Destal. Malgré les soins prodigués et énergiques qui lui furent prodigués, il rendit le dernier soupir sans avoir repris connaissance.

Cet homme s'appelle Bramari Jean. Il est originaire de la commune de Gindou.

Il était légèrement pris de boisson; il est probable que le froid très vif qu'il faisait ce soir-là a provoqué dans son organisme une congestion à laquelle il a succombé.

Bramari paraît âgé de 65 ans environ. Nous tenons à rendre hommage au dévouement de M. Destal, qui en cette triste circonstance a soigné et hospitalisé ce malheureux.

La foire. — Beaucoup de bœufs d'attelage. Prix en hausse sur les foires précédentes.

Moutons gras : vente active.

Peu de porcs gras : ils ont valu de 0,65 à 0 fr. 72 la livre poids net.

Peu de volaille et prix très élevés de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 la livre.

Œufs, 1 fr. 20 la douzaine.

### Creysse

Incendie. — Jeudi soir, au lieu dit Plumegail, une grange, appartenant au sieur Dumas a été la proie des flammes, un bœuf et six moutons ont été brûlés. C'est une perte très sensible pour la famille Dumas qui n'était pas assurée.

### Souillac

Conseil municipal. — Dans sa dernière séance, le conseil s'est occupé de la question d'adduction d'eau potable de la source de Bézat.

M. le maire soumet au conseil une lettre de M. le sous-préfet l'informant que la commission du pari mutuel a accordé à la commune de Souillac une subvention totale de 54.900 francs et le prie de faire la déclaration d'utilité publique de la dérivation de la source et de diviser en deux parties le réservoir.

Le conseil fait observer que la source de Bézat appartient entièrement à la commune, que la canalisation se fera le long de la voie publique et que, dans ces conditions, il ne croit pas qu'il y ait lieu de faire cette déclaration. Néanmoins, il décide de faire la division demandée pour le réservoir.

Le conseil décide ensuite de faire un emprunt au Crédit foncier de France pour parfaire la différence et prie M. le Maire de faire toutes les démarches utiles pour que le projet soit exécuté dans le plus bref délai possible.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le directeur des forges et fonderies du Périgord, lui annonçant qu'il ne peut plus lui fournir les tuyaux de 185 millimètres, dimension convenue dans le traité, vu que cette dimension ne se faisait plus aux usines. Il propose les dimensions suivantes : 150 ou 200 millimètres. Or, la première dimension est trop faible et l'autre dimension entraînerait un surcoût de dépense énorme. Il y aurait même d'autres difficultés et non des moindres.

Le conseil se rangeant à la proposition d'un de ses membres, charge M. le maire de faire respecter tous les articles du traité et d'obliger la société des forges du Périgord à respecter le dit traité.

Le courage d'un enfant. — Samedi, vers quatre heures de l'après-midi, le sieur François Trépel, âgé de trente-cinq ans, menuisier à Souillac, conduisait une charrette attelée de deux chevaux.

Après avoir dépassé le pont de la Frézière, il se dirigeait vers Cieurac.

Tout à coup, les chevaux effrayés s'emballèrent. Malgré tous ses efforts, le conducteur ne put ni les arrêter, ni les suivre, et ils franchirent la distance qui sépare la route de Sarlat et le port de Cieurac, c'est-à-dire environ cinq cent mètres, à une folle allure.

Soudain, le jeune Henri Ambert, scieur de long, âgé de 15 ans, sauta hardiment à la bride des chevaux, et après de grands efforts, tout en courant un grand danger, parvint à les maîtriser.

Le conducteur qui croyait trouver ses chevaux abîmés et sa charrette brisée, fut heureux de constater que grâce au sang-froid du jeune garçon, tout était indemne.

Nous adressons au jeune Ambert toutes nos félicitations.

### Chez nos voisins

#### Lot-et-Garonne

##### FUMEL

###### L'Avenir du Proletariat

Le Comité de Fumel se propose de fêter dignement le 10<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

On nous assure que pour cette circonstance le sympathique et toujours dévoué président du Comité de Ville-neuve-sur-Lot, M. Pabon, fils, avocat, viendra faire une conférence sur les œuvres mutuelles en général et sur « L'Avenir du Proletariat » en particulier, dont il fera ressortir, avec le talent qui le caractérise, le bon fonctionnement et les services nombreux que cette société a déjà rendus aux travailleurs.

M. Durand, vice-président général à Paris, qui a laissé un si bon souvenir à Agen, où il était tout récemment, aurait également accepté de venir à Fumel lors de cette grande manifestation mutualiste, dont nous donnerons le programme dès qu'il aura été arrêté dans une réunion générale qui ne saurait tarder à avoir lieu.

Il nous semble qu'un grand banquet auquel seraient invités tous les comités de la région donnerait du mouvement dans notre localité et qu'un bal pourrait agréablement terminer la fête.

Les sociétaires de l'Avenir du Proletariat sauront du reste se mettre d'accord, nous en sommes persuadés, pour bien faire les choses.

Un bureau de poste en pays gascon

Deux facteurs accouplés d'un pas tranquille et lent

Promenaient dans nos murs leur visage indolent. Cette parodie de vers bien vieux me revient à l'esprit, alors que, descendant d'un train charrette, j'allais prendre ma correspondance.

A peine entré dans la cabine qui sort de parloir, je fus si abasourdi d'entendre un sifflet moduler le fameux refrain de Malbroug, qu'instinctivement je me retournai pour savoir si, par hasard, je ne m'étais pas trompé de salle. Pâs d'erreur, j'étais dans un bureau de poste, et le guichet ayant glissé, dans ses rainures grasses, je pus admirer

la taille admirable de mon siffleur qui n'était qu'une siffleuse, s'échappant en donnant furieusement un couplet de la Marseillaise. Mon courrier terminé, je portai mes pas vers la localité. A mon étonnement je trouvai à mi-côte le facteur traînant posément son pas d'adolescent fatigué. Je le questionnai : c'est votre deuxième tournée ? Il me regarda étonné. Mais non Monsieur, c'est la première.

Comment dis-je, la première ! Il est plus de dix heures et vous n'avez pas encore parcouru 150 mètres. Son étonnement grandissait et montait au diapason de la crainte inspirée, il me prenait pour un inspecteur déguisé.

Monsieur, me dit-il, ce n'est pas de notre faute : nous arrivons au bureau à 6 h. 1/2, nous frappons 20 minutes pour nous faire ouvrir. Vite nous jetons la correspondance dans un sac souvent rempli de plumes. Nous courons à l'express déjà en marche. Nous prenons le courrier aux autres trains et le portons au bureau. Le tri dure plus d'une heure. Comment plus d'une heure ! c'est impossible.

Pardon, Monsieur, mais c'est la faute aux poutes.

Ahuri je le regarde.

Oui Monsieur, il faut vous dire que nous avons au bureau un assortiment considérable de poules et de coqs. Des voisins, jaloux, ont pris pour cible notre basse-cour. Les coups de feu se suivent. Le tireur est adroit. Les poules tombent. Nous devons les ramasser. Il faut faire la part des gémissements et des exclamations. Nous devons aussi aller à 150 mètres chercher l'eau nécessaire, ensuite nous partons pour la tournée.

Mais alors, dis-je, vous êtes en même temps facteur, garçon de ferme, cuisinier ? Oui, Monsieur, nous faisons les provisions, chez le boucher, l'épicier. Nous rapportons épicerie, pétrole, légumes.

C'est renversant ! Mais le courrier ?

Monsieur nous le distribuons quand nous pouvons. Dix, onze heures, midi. Nous sommes ici dans un pays très commerçant, mais personne ne se plaint, ça va comme ça peut...

### MONSEMPRON-LIBOS

Avec ce temps froid, mon ami Pierrot Prête-moi ta plume pour répondre un mot.

Voilà comment j'ai été abordé par mon ami X, grand conciliateur devant l'Eternel. J'ai demandé des explications voici, me dit-il.

En signant ces articles, M. Garès de Monsempron, prend une grave responsabilité, je n'ai pas ce courage, ma modestie bien connue en souffrirait, timidement je veux cacher mon nom. Vous, M. Pierrot êtes connu du monde entier, vous pouvez signer; prenez donc notre défense. Mais, dis-je, à quel titre et sur quel terrain dois-je me placer ? Vous adressez-vous à ce bon Pierrot de comédie protégeant les amours de Colombine, cassant du sucre sur le dos de ce pauvre Cassandre; ou au Pierrot bavard et pailleux, vulgaire moineau, voletant, furetant partout; ou courant de tous les cancanes qu'il grossit à plaisir. Dites, ami X, à quel Pierrot vous adressez-vous ? Et, ce bon X de répondre : soyez celui que vous voudrez. Ne dites que des vérités. Rétablissez la paix dans notre commune. Pour remplir cette mission de confiance, Pierrot est aujourd'hui appelé à répondre

à Monsieur Garès Henri Monsempron

En relisant vos articles, je suis forcé de vous faire constater ce qui suit :

1<sup>o</sup> Je n'ai jamais affirmé votre intention de briguer, soit l'écharpe, soit un mandat municipal. Mais vos charitables conseils et vos critiques contre le maire actuel, laissent deviner un candidat éventuel, cachant provisoirement dans la coulisse son ambition prématurée ;

2<sup>o</sup> Je n'ai ni apprécié, ni jugé la ligne de conduite des conseillers (ex-démisionnaires), laissant ce soin au corps électoral ;

3<sup>o</sup> En le félicitant de sa courageuse initiative, je n'ai pas plus voulu assimiler M. Lasjunies à un drompette que les conseillers à des bêtes féroces. Avant de se rendre au conseil, Lasjunies savait qu'il serait reçu en bon camarade. Les esprits réfléchis, (il y en a à Monsempron) savaient que ce conseiller municipal n'était en rien responsable des divisions créées par deux ou trois bouillons, et, alors qu'il était poussé à continuer une opposition inepte et stérile, son courage a consisté à faire simplement son devoir en donnant l'exemple de la conciliation ;

4<sup>o</sup> En affirmant qu'il importe peu que le conseil soit au grand complet, vous réfléchissez peut-être trop l'opinion de l'un de nos plus ardents conseillers, trop enclin à ne considérer bonnes que ses propres idées ;

5<sup>o</sup> A mon humble avis, il y a un intérêt réel à voir tous nos conseillers présents aux séances ; surtout en ce moment où, pour donner satisfaction aux justes revendications de toute la commune, un gros emprunt s'impose.

Vous le voyez, mon cher Garès, nous différons d'avis. De la discussion jaillit la lumière; je demande à être éclairé. C'est vous dire que je vous lirai tous les jours avec plaisir. A mon tour je signe

PIERROT.

## La Vie est prolongée

chez les phthisiques quand ils prennent régulièrement de l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude.

L'Emulsion Scott soulage toujours considérablement le phthisique et, si prise à temps, le guérit; les Docteurs l'affirment.

Et ceci s'explique très bien :

## L'Emulsion SCOTT

composée de produits de toute première qualité, préparée scientifiquement, est le remède par excellence; avec l'Emulsion Scott vous suralimenterez votre malade de façon pratique sans lui fatiguer l'estomac et bientôt vous l'aurez rendu à la vie. Songez alors au péril que vous feriez courir à votre cher malade en lui donnant, sous prétexte d'économie, une émulsion, bon marché peut-être, mais sans valeur nutritive; vous le mèneriez droit à sa perte.

Aussi réclamez toujours bien la véritable Emulsion Scott et n'acceptez que les flacons dont l'enveloppe porte la marque : "Le Pêcheur et la morue".

4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.



## Chronique agricole

### LE FUMIER DE FERME

Fabrication, Conservation, Emploi. Le fumier de ferme est le plus important des engrais dont dispose l'agriculteur.

La plus ou moins grande production de fumier dans une exploitation permet, en général, de juger de sa plus ou moins grande richesse.

Le fumier est obtenu par le mélange des litières : pailles de céréales, herbes, tourbes, feuilles, sciure de bois, etc., etc., avec les déjections solides et liquides des animaux domestiques.

Chaque espèce d'animaux produit un fumier différent.

Les chevaux donnent un fumier léger, chaud, agissant avec rapidité. Il convient aux terres argileuses compactes, froides et humides.

Celui des bœufs est plus lourd et d'action plus lente; il convient aux terres légères, siliceuses ou calcaires.

Le fumier de mouton et de chèvre est très bon et d'effet assez rapide. Quant au fumier de porc, il est froid et peu riche en principes utiles.

Dans la majorité des fermes, on mélange le fumier des divers animaux pour en former un engrais plus homogène.

Cette matière renferme les quatre principes fertilisants : azote, acide phosphorique, potasse et chaux.

Il apporte en outre au sol, l'humus dont l'action, tant physique que chimique, est des plus importantes au point de vue fertilisant. Tous les agriculteurs savent, en effet, que la fertilité d'une terre est d'autant plus grande que cette dernière renferme une plus forte proportion d'humus, tourbières et sols humifères, acides exceptés.

Le fumier de ferme présente une grande variation dans sa composition. Sa richesse en principes fertilisants dépend des soins qu'on lui donne, de la qualité des litières, des animaux qui le produisent et de la nourriture qu'ils absorbent.

On estime qu'un fumier mélangé, bien soigné, dose en moyenne : 4,7 pour mille d'azote, 2,5 à 3 — d'acide phosphorique, 5,2 — de potasse, 5 — de chaux.

Un fumier mal fait perd de 30 à 60 0/0 et quelquefois plus de sa valeur.

Malgré les conseils fournis par de savants agronomes et par la presse agricole, on ne constate que de médiocres améliorations dans la manière de conserver cet engrais.

On est, en effet, frappé de la mauvaise tenue du fumier dans beaucoup de fermes.

C'est, sans doute, à l'ignorance des pertes subies de ce chef, qu'est due la mauvaise tenue des fosses à fumier.

Il est de notre devoir de les faire ressortir pour attirer l'attention des agriculteurs.

On estime à 800 millions la valeur du fumier produit chaque année en France. Si tous les propriétaires apportaient les soins utiles dans la confection de cet engrais, sa valeur fertilisante serait augmentée d'un bon tiers, soit de 20 millions. Ce chiffre, comme on le voit, n'est pas à dédaigner, puisqu'il représente la valeur de 9 millions 285.700 quintaux métriques de nitrate de soude avec lesquels on pourrait engraisser, en azote, une superficie de 3 millions à 3 millions 500.000 hectares.

L'importance de ces chiffres devrait faire réfléchir les agriculteurs et les inciter à mieux soigner leur fumier.

(A suivre).

### Bulletin Financier

Paris, le 6 février 1906.

La séance d'aujourd'hui comme la précédente est marquée par des transactions actives. Le bruit suivant lequel le coupon de la Rente française ne serait pas imposé dans le projet de M. Caillaux rencontre en Bourse un certain crédit. Notre 3 0/0 favorablement impressionné continue son mouvement ascensionnel à 95,67.

Les établissements de crédit sont stationnaires : le Comptoir d'Escompte à 703; le Crédit Lyonnais à 1239 et la Société Générale 667.

Les Chemins français se raffermissent :

le Lyon à 1323, le Nord à 1755 et l'Orléans à 1360.

Les fonds russes se négocient : le 5 0/0 nouveau à 90,60; le 3 0/0 1891, à 64,50; le 1896 à 63,25 et le Consolidé à 79,25.

L'Extérieure espagnole est calme, à 94,80 et le Portugais à 69,90; l'Italien est en hausse à 102,50.

Le Serbe est bien tenu à 84,85. L'emprunt que la Serbie va émettre le 9 février prochain sera offert au cours de 94 0/0 soit 470 francs par obligation rapportant 22,50 par an. — Le futur emprunt est une rente 4 1/2 0/0 offerte à un prix inférieur à toute les rentes 4 0/0 des pays similaires qui se cotent dans les prix de 96 à 97 0/0. Il faut s'attendre à voir le crédit de la Serbie s'élever au même niveau que celui des autres Etats ayant pu être des finances aussi bonnes, mais non meilleures.

En Banque, la Librairie Ollendorff est demandée à 143,50 et la Capillaris à 85,50.

Les Obligations 5 0/0 du Port de Bahia s'avancent à 460.

### L'habitants le plus âgé de Cahors

ne peut se rappeler aucune époque où la maladie des reins n'ait pu régner en maîtresse. Il en a été de même à Périgueux jusqu'à ce qu'un remède ait été découvert et offert aux malades par des assertions aussi loyales que la suivante.

M. J. Robin, 3 rue Lagrange, à Périgueux, nous dit :

« J'avais déjà essayé bien des remèdes sans aucun résultat et je souffrais énormément lorsque j'entendis parler de guérisons opérées par les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliac, à Cahors, et voulus les essayer à mon tour. Bien m'en prit car dès les premiers jours je ressentis du soulagement, je n'avais pas terminée la première boîte que j'étais déjà plus gai, et que mes douleurs semblaient disparaître comme par enchantement. Il y avait cependant de longues années que je souffrais de ces pénibles douleurs dans le dos. Bien souvent la nuit je ne savais comment me mettre et je me levais le matin avec des vertiges, des éblouissements, quelquefois j'étais oppressé, mes urines étaient chargées, mes digestions pénibles, je ne pouvais me baisser par crainte de la douleur. Aujourd'hui tous ces maux ne sont plus pour moi qu'un lointain souvenir. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Quant vous avez mal au dos, c'est le danger qui commence. Le mal de dos est la première et la plus sûre indication de la maladie des reins. Les Pilules Foster pour les Reins guérissent le dos souffrant en guérissant les reins qui sont situés par dessous, car ce sont réellement les reins qui font mal et non pas le dos.

Si vous ne voulez pas être désappointé, assurez-vous que ce sont bien les véritables Pilules Foster pour les Reins qui vous sont délivrées; surtout ne vous laissez pas substituer une imitation d'un aspect et d'un nom plus ou moins approchant, car vous n'auriez plus le résultat voulu. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris.

J. C. 17.

## A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

## LE RETOUR D'AGE

L'Élixir de Virgine Nyrdahl qui guérit les varices, la plébite, le varicelle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastr



Cette jeune personne a des points de côté; elle va se coucher, emportant un paquet de THERMOGÈNE qu'elle appliquera sur son mal; demain, il ne restera plus de ses douleurs que le souvenir.

La **OUATE THERMOGÈNE** est le topique souverain contre les *Rhumatismes, Maux de Gorge, Névralgies, Points de côté, Hémiplégies, Torticolle* et toutes les *Douleurs Rhumatismales*.

Ces affections sont généralement traitées par de vieux remèdes, tels que la teinture d'iode, les thapsias, les emplâtres, les vésicatoires, qui, étant très corrosifs, laissent après leur application des traces souvent ineffaçables. Le THERMOGÈNE n'a pas ces conséquences désagréables; il est propre, facile, et ne laisse aucune trace; c'est donc le seul remède externe qui puisse être recommandé sans crainte aux jeunes filles et aux jeunes femmes soucieuses de conserver l'intégrité de leurs charmes.

La Boîte avec notice, 1,50 dans toutes Pharmacies.

### Bibliographie

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>  
PUBLICATIONS DE FAMILLE  
JOURNAL DES DAMESELLES  
Petit Courrier des Dames et Conseiller des Familles réunies  
Rayon de la jeune fille et de la femme  
Médaille d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au bien

Paraissent le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois  
Édition violette, purement littéraire.  
Un an : Paris, 8 fr., Départements, 9 fr., Union postale, 11 fr.

24 pages de texte par numéro  
Éducation. — Morale. — Littérature. — Romans. — Nouvelles. — Poésies. — Conseils. — Chroniques. — Causeries. — Actualités. — Chronique musicale. — Arts. — Connaissances pratiques. — Concours.

Éditions littéraires avec nombreux suppléments de mode et travaux, et le même texte que la précédente.

Édition verte : Un an : Paris, 16 fr.; Départements, 19 fr.; Union postale, 22 fr.  
Édition chamois : Un an : Paris, 12 fr.; Départements, 14 fr.; Union postale, 17 fr.

Comprenant : Albums de travaux et ouvrages. — Modes. — Courrier de la Mode. — Gravures coloriées. — Feuilles de Patrons. — Broderie et lingerie. — Patrons découpés et imprimés. — Dossiers décalquables. — Travaux imprimés sur étoffe. — Tapissierias. — Conseils pratiques. — Leçons de Choses. — Musique. — Aquarelles. — Fusains. — Menus, etc. — Concours mensuels et grand concours annuel.

Abonnements à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois par mandat à l'ordre des directeurs, 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

### Chemin de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour individuels et de famille

pour les stations thermales et hivernales

des Pyrénées Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies de Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1<sup>er</sup> — des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi;

2<sup>e</sup> — des billets aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

### FÊTES DU CARNAVAL 1907

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes du Carnaval 1907, les billets Aller et Retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 9 au Mardi-gras 12 Février inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Mercredi des Cendres 13 Février.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 13 Février.

### EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1<sup>re</sup> classe : 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, Coutras, Périgueux, Brive, Saint-Denis-près-Martel, gerac, Le Buisson, Laval-de-Cère, Vic-sur-Cère, Neussargues, Garabit, ou Capdenac-Rodez, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Bédarieux, ou St-Pons, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Castres (Tarn), St-Sulpice (Tarn), ban, Agen, Bordeaux-Saint-Jean.

1<sup>re</sup> classe : 90 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 65 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

### Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comportant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

#### 1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Prix des billets : 1<sup>re</sup> cl. 164 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> cl. 123 fr.

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montrejeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Puyôo-Bayonne-Dax, ou Puyôo-Dax, Bordeaux, Paris.

#### 2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Prix des billets : 1<sup>re</sup> cl. 163 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> cl. 122 fr. 50

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

### 3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Prix des billets : 1<sup>re</sup> cl. 164 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> cl. 123 fr.

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyôo-Pau ou Puyôo-Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ), avec faculté de prolongation.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabian à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1<sup>re</sup> classe et de 9 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

Les billets du parcours additionnel ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Toulouse-Matabian, au moment du passage dans cette gare.

Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.

### PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 70).

Albums de photographies : Souvenir de mon voyage en Touraine, 1 fr. (franco 1 fr. 15) ; Touraine, Bretagne Auvergne, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 30).

Cartes postales illustrées : La Touraine et ses Châteaux. 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 20)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AUX PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERGUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Paris à Tours.  
De Tours à Nantes.  
De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.  
De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.  
De Tours à Angoulême.  
D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.  
De Tours à Montluçon.  
De Limoges à Agen.  
De Limoges à Montauban.  
D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

### Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie séance tenante et à toutes les autres gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

### FONDÉ EN 1879

L'ARGUS de la PRESSE  
le plus ancien bureau de coupures de journaux  
14, Rue Drouot, 14  
PARIS  
Si on découpe par jour, 40,000 journaux ou revues du monde entier;

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l'OFFICIEL

tenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.

L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique : ACSI-MBURE-PARIS  
Adresse téléphonique : 102-02  
Bureau au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX<sup>e</sup>)

### L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti

### Grande Pharmacie

DE LA

CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE THÉÂTRE  
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE  
DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE

pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

Fournisseurs : POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :

Paul GARNAL

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.

Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE  
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés  
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE  
BANDAGES - BAS A VARICES  
DOUCHES d'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

### A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLÔMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYOËE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

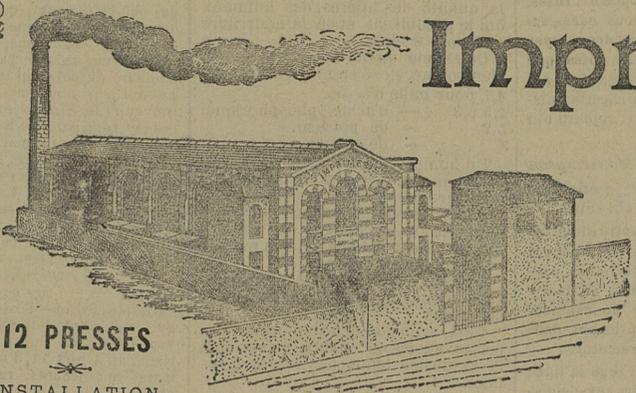
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

### IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.